RÉPUBLIQUE FRANCAISE *DEL-2023-052*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration

SÉANCE DU 23 MAI 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI,

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 01/04/2023 au 30/04/2023.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1er avril 2023 et le 30 avril 2023.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	208	13 049,00 €
	Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	1	105,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	2	90,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	4	600,00 €
	Aide au paiement d'une facture d'eau	-	0,00 €
	Aide à l'équipement personnel et ménager	15	1 073,78 €
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	1	31,47 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20230523-DEL-2023-052-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	148	4 068,00 €
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	2	40,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	-	0,00 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	0,00 €
	Aide à la visite médicale	1	160,00 €
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	23	5 197,94 €
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	6	1 276,37 €
Faire face aux imprévus, à un évènement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	1	600,00 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	0,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	0,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	1	60,00 €
	Permis Citoyen	6	5 160,00 €
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	46	924,60 €
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	-	0,00 €
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	0,00 €
Total		465	35 455,16 €

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2023 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2022		2023	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	388	36 136 €	519	43 273,81 €
Février	373	33 749 €	412	34 197,32 €
Mars	468	39 244 €	589	43 793,78 €
Avril	332	31 916 €	465	35 455,16 €
Mai	420	35 372 €		
Juin	474	42 425 €		
Juillet	489	44 085 €		
Août	399	29 169 €		
Septembre	489	47 047 €		
Octobre	417	35 208 €		
Novembre	451	36 689 €		
Décembre	437	41 653 €		
TOTAL	5 137	452 695 €	1 985	156 720,07 €

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente de séance

Accusé de réception en préfecture
049-264900[illegible]
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023